



**ARRETE DE DELEGATION DU MAIRE
AUX ADJOINTS**

N° 2026/031

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260401-ARR_2026_031-AI



DELEGATION de FONCTION et SIGNATURE

Monsieur Didier SZYMANEK

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et à la Transition Numérique

Le Maire de la Ville d'Auby,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement à des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 3 du 28 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 28 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services et de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Didier SZYMANEK, 2^{ème} adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à :

Monsieur Didier SZYMANEK, 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et à la Transition Numérique

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur Didier SZYMANEK assurera les fonctions y attendant.

Article 3 : La signature de Monsieur Didier SZYMANEK, sur les pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté, devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Auby et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Auby, le 1^{er} avril 2026

Publié le :

Notifié le :



Bernard CZECH
Maire